

## **Le Coran est-il applicable au siècle de la technologie?**

*Pr. Tahar Gaïd*

### **Le Coran: mode de société.**

Une lecture sérieuse et approfondie du Coran ne laisse aucun doute que l'Islâm se destine à organiser la vie publique et privée de tous les hommes, quelles que soient leur époque et leur espace géographique. Il traite aussi bien de l'âme que de tous les aspects de la société, sans rien laisser en suspens. Une telle conviction s'ancre davantage dans la pensée lorsque le lecteur se penche sur les événements vécus par le Prophète et réfléchit aux manifestations périodiques de la révélation et à ses méthodes opérationnelles. Il s'en dégage une mine précieuse de renseignements quant aux comportements à la fois moraux et politiques, conformes à l'esprit et aux orientations du Coran et aux objectifs pratiques vers lesquels la Parole de Dieu conduit les créatures humaines.

La globalité du Coran se prouve par les règles juridiques énoncées par le Coran et la Sunna se référant aux délits et aux crimes, aux affaires commerciales et aux relations sociales, aux prérogatives de l'Etat relatives à la déclaration de la guerre ou à l'établissement de la paix, à la ratification des traités de paix et de bon voisinage. Le Coran donne également de nombreux textes qui condamnent la discrimination raciale, réfutent l'exploitation du pauvre par le riche et désapprouvent le fanatisme religieux ainsi que le sectarisme idéologique. A chacun de ces problèmes, il expose des solutions simples et équilibrées, dépouillées des méthodes manœuvrières et éloignées des sentiers tortueux.

En fait, les Décrets de Dieu s'adressent à l'homme et au milieu dans lequel il vit. Au premier, ils renforcent en lui sa volonté et sa constance en vue de concrétiser le licite et d'abandonner l'immoral. Quant au second, ils tendent à l'intégrer dans un moule déterminé et à le vêtir d'une forme conséquente. La sagesse de cette double orientation, d'ailleurs intimement liée, s'explique clairement, car l'homme ne peut pas se mouvoir, d'une manière lucide et clairvoyante, dans un milieu obscur et désorganisé. Il a besoin

d'une lumière qui lui fraie le chemin et l'aide à atteindre ce vers quoi il aspire.

Les Commandements exposés dans le Livre sacré, les récits concernant les premiers peuples et les anciennes civilisations, la description des scènes de l'existence et de la création servent de leçons et de méthodes à l'homme et à la société, afin d'édifier une nation vouée à l'adoration de Dieu et à la réalisation concrète de Sa Loi, sachant qu'aucune rupture ne s'opère entre la vie individuelle et l'être humain dans son ensemble. L'Islâm se caractérise par l'uniformité de sa législation. Les codes qui agissent sur la conscience s'identifient à ceux qui organisent le foyer familial, à ceux qui instituent la justice politique et sociale dans la construction de l'Etat. Tous émanent d'une même source et conduisent au même but. Ils sont comme le corps humain. Quand un membre est malade, c'est tous les autres qui souffrent et ressentent la douleur. C'est ainsi que si la paralysie atteint l'un des codes, c'est l'ensemble qui ressent le mal et c'est toute la société qui, en subissant les conséquences, dépérit progressivement et meurt sans appel.

### **Le Coran dans la vie de l'homme.**

Les problèmes du développement ne se résument pas aux seules questions de la production et de la consommation. La pureté de leurs moyens et de leurs fins, la morale des relations établies entre les créateurs d'œuvres matérielles et intellectuelles, les libertés et les droits stimulateurs de cette création puisent leur légitimité de la religion, laquelle anime le processus de la civilisation et revêt de grandeur la nation qui s'inspire, sincèrement et honnêtement, de toute la richesse contenue en elle. En effet, les Arabes mecquois et médinois étaient des tribus relativement insignifiantes avant la mission du Prophète. Ils s'imposèrent en une communauté universelle grâce à leur foi en la religion de Dieu. Le Maghreb était un carrefour ouvert aux invasions étrangères, avant la pénétration de l'Islâm. Il s'érigea en une force dynamique et porta la civilisation en Europe, tant que la religion demeura le ferment de sa politique.

Il en résulte que l'avenir de l'Islâm tient à ses succès politiques. A cet effet, les références aux valeurs coraniques s'insèrent dans le cadre des exigences de la modernisation. C'est ce qui a été fait, dans le passé, par des intellectuels et des hommes politiques tels que Jamâl al-Dîn al-Afghânî et le chaykh 'Abdou. Le vrai croyant est celui qui, sans être un théologien, place la politique au service

de la religion, plutôt que de se servir de cette dernière comme instrument de ses ambitions. C'est que le Coran est le Livre à la fois de l'âme et de l'organisation de la vie en ce monde. Il constitue ses piliers et son être. Il s'érige en gardien de sa conscience morale. Il est, de ce fait, sa loi fondamentale et son mode d'existence. C'est, en définitive, la référence de toute activité, de tous les modes de création et du mouvement vers le progrès.

Un fossé profond s'établira entre les musulmans et le Coran si les premiers ne se conforment pas correctement aux textes du second. Il convient pour eux de ne pas perdre de vue que le Livre de Dieu s'adresse à une communauté d'individus actifs qui vivent une réalité concrète. Il oriente les événements du monde immédiat et prépare le terrain à la vie dernière. Il suscite en chacun des êtres humains une lutte contre lui-même, quel que soit le lieu où il se trouve sur cette terre. Le combat mené subit évidemment les vagues du changement et des interactions de leurs mutations. Un voile épais subsistera entre les musulmans et le Coran aussi longtemps qu'ils se contenteront de le réciter ou de l'écouter, comme s'il n'avait été descendu qu'à cet effet, sans relation avec les réalités quotidiennes auxquelles l'homme est confronté. Or, les versets coraniques ont été révélés pour orienter les âmes et les actes, afin de leur donner une vive résonance qui se répercute sur l'ensemble de la société.

Certes, le miracle coranique a pour but de résoudre une réalité déterminée d'une vie communautaire déterminée. La première communauté islamique a mené alors une grande bataille qui a transformé son histoire et celle de toute l'humanité. Il n'en reste pas moins qu'il a été conçu pour que les hommes de toutes les époques, et la nôtre bien entendu, puissent faire face à leurs problèmes intérieurs et extérieurs. C'est donc un instrument spirituel et moral destiné à terrasser les germes de la Jâhiliyya qui subsistent ou se renouvellent actuellement. Il opère aussi dans le domaine de la conscience, de la même manière qu'il agissait au temps de la révélation. Il appartient donc aux musulmans de ce siècle de saisir la réalité vivante qui se trouve dans le Coran et de tirer profit de sa force opérante.

C'est toute une activité de mujâhada (effort sur soi-même) et de muhâsaba (contrôle de soi-même ou examen de conscience). *Le jihâd al-nafs* (effort sur son soi) implique la présence de Dieu

dans la pensée et le cœur. En chaque individu se trouve le souffle du Seigneur. Chacun a reçu de Lui *al-amâna*, c'est-à-dire un dépôt représenté par la raison et la responsabilité individuelle. A cet effet, l'homme doit s'en remettre à Lui (*al-tawakkul*) et se repentir, c'est-à-dire de revenir à Lui à chaque instant. Fort de ces atouts, il est donc à même de lutter contre sa passion, son égoïsme et ses ambitions démesurées. Débarrassé de ces fléaux, il passe de l'orgueil à l'humilité et atteint le stade de *l'istiqâma* (la rectitude). Dans cette optique, nous constatons que le Coran a agi sur la vie de la première communauté musulmane. Il est apte à opérer de la même façon sur notre vie actuelle et sur celle des générations futures. Il est évident qu'il n'est pas un simple Livre de lecture, éloigné de nos réalités quotidiennes ou qu'il se compose de pages écrites dans le passé et jaunies par le temps, pour demeurer dans les oubliettes de l'histoire.

Il est indéniable que le Coran est une Vérité dotée d'une essence invariable au même titre que l'existence de notre univers. Il est le *Livre de Dieu* ouvert interminablement aux regards, destiné à la lecture ininterrompue. L'un et l'autre témoignent de l'existence de leur Créateur. Tous les deux sont des entités qui servent à la réalisation d'œuvres salutaires. En effet, le premier, avec ses lois, continuera à se mouvoir et à remplir sa fonction que Dieu lui a assignée. Le second, avec ses normes, jouera sans arrêt le rôle que le Seigneur lui a défini.

Quant à l'homme, il restera tel qu'il est dans sa réalité physique et sa nature originelle jusqu'à la fin des temps. Il ne se transformera pas en une autre créature, quelles que soient les circonstances. Il est, par conséquent, comme cet univers. Il n'accepte pas le changement radical de sa physionomie. Sous prétextes de son ancienneté qui prend racine dans la nuit des temps. Il a été créé pour adorer le Très-Haut. Pour ce faire, il est de son devoir d'accepter le Coran comme un discours universel, éternel et immuable, chargé de parfaire sa condition spirituelle et morale. Il en résulte qu'il est aberrant de déclarer puisque tel astre est ancien, il est donc temps de le changer par une autre constellation. Il en est de même du *Livre de Dieu*. Il est inconcevable de prétendre qu'il est dépassé et qu'il est, par voie de conséquence, grand temps de lui trouver une alternative!

L'Islâm, suivant le Coran, a donc pour objet d'organiser la société musulmane sur la base de l'entraide, de la miséricorde,

de la tolérance, de la confiance, de la justice, de l'amitié, de la purification, de l'élimination des résidus de *la jâhiliyya* et de l'instauration de nouveaux points de repères. Parallèlement à ces objectifs, il existe un autre dont la profondeur et les effets ne sont pas moindres dans la vie sociale des croyants. Il est même le fondement sur lequel les premières projections s'appuient pour prendre leur élan réformateur. Il s'agit de la définition de la religion, du contour à donner à la foi, de la connexion de toutes les organisations et les institutions qui régissent la vie de l'individu, celle de la société et celle de l'Etat en général.

La religion se traduit par la soumission volontaire et l'obéissance réfléchie à la loi fondamentale du Créateur. Dans cette optique, la société fonctionne sous la direction d'une *aqîda*. Le tout se résume dans un pouvoir seigneurial représenté par l'Envoyé de Dieu et ce qui lui a été communiqué. C'est la conformité avec cette loi qui accorde à l'homme la qualité de musulman et l'insère dans la société islamique. Sans cette concordance avec *la charî'a* (Coran et Sunna), l'être humain ne peut vraiment se réclamer de l'Islâm.

### **Comprendre et appliquer le Coran.**

Le Coran est un Livre qui couvre tous les problèmes de la vie. Si le thème principal s'axe autour de l'unicité de Dieu, il n'en reste pas moins qu'il aborde la question des pratiques culturelles et le trait caractéristique de toute société musulmane, à savoir le commandement du convenable et l'interdiction du blâmable, ce qui implique une morale et la défense des droits de l'homme. Cet ensemble s'inscrit dans *la charî'a* qui a besoin d'être clarifiée.

Il n'y a pas que dans l'opinion européenne que nous rencontrons des gens pour lesquels l'Islâm ne se perçoit pas dans leur univers mental. Il existe aussi des personnes qui se disent publiquement musulmanes mais qui, en réalité, situent leur pensée dans une aire culturelle étrangère aux aspirations profondes de leur société. Eux aussi recourent à des stéréotypes, empruntés à l'autre et se prêtent au jeu de l'amalgame pour désigner tous ceux, sans exception, qui militent en faveur de l'instauration des valeurs islamiques au sein de leur peuple. C'est alors qu'ils voient partout des fanatiques, des intégristes, des terroristes... pour mieux introduire leurs idées laïques plus virulentes que celles des pères de la laïcité qui, eux, sont connus pour leur tolérance à l'égard des religions.

D'une manière générale, l'Islâm est revêtu de plusieurs sens alors qu'il est Un. Des concepts sont inventés tels que: Islâm politique, Islâm progressiste, Islâm réactionnaire, Islâm moyenâgeux, Islâm extrémiste ...<sup>1</sup>. C'est qu'il y a une confusion entre le corps de l'Islâm, représenté par le Coran, et les applications pratiques qui en sont faites. A travers les multiples réalités historico-socio-culturelles des sociétés musulmanes, on découvre des «*Islâms*» (!) différents et on leur applique des étiquettes étrangères à la Parole de Dieu et à la Sunna de Son Envoyé. Or, une analyse objective de l'Islâm implique comme point de départ les textes scripturaires.

C'est à partir de ce socle doctrinal que la politique des États et des gouvernements musulmans devrait être appréciée car, comme le précise Saddek Rabah<sup>2</sup>: «*L'Islâm est traversé, de part en part, par le mouvement de l'histoire. Car, si sa Révélation se situe en dehors de l'histoire, les pratiques sociales et culturelles qui en découlent subissent, quant à elles, les vicissitudes, le flux et le reflux de cette même histoire. Ce qui engendre des situations fort différentes les unes par rapport aux autres, où de nombreux éléments entrent en jeu pour donner forme à diverses configurations sociétales*».

### **La charî'a dans le Coran.**

De la même manière que le Coran est la source première de la *'aqîda*, il l'est également pour la législation *al-charî'a*. L'Islâm est une foi intérieure que les actes extériorisent. La *'aqîda* exprime cette foi et la *charî'a* s'articule autour des actes qu'il s'agisse de la relation de l'homme avec son Seigneur, comme les pratiques cultuelles telles que la prière, le jeûne, la zakât et le pèlerinage, qu'il s'agisse de la relation de l'homme dans sa famille, des relations civiles, financières et politiques entre les membres de la nation ou des relations internationales entre la nation islamique et les autres nations dans les périodes aussi bien de paix que de guerre.

Certaines personnes, qui se réclament d'une philosophie dite *moderne* par eux prétendent que le terme *charî'a* n'est cité qu'une seule fois dans le Coran mecquois, c'est-à-dire avant la révélation des règles juridiques qui organisent la vie de la société. «*Puis, Nous t'avons mis sur la voie ('alâ charî'tin) de l'Ordre. Suis-la donc*

---

1. J'ai même lu un article où il était question de *musulmans athées* ! – 2. *L'Islâm dans le discours médiatique*, éd. al-Bourâq, 1998.

et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas»<sup>1</sup>. Ils en concluent que le Coran n'attache pas d'importance à la *charî'a*! Ils commettent une grossière erreur, car si le Coran ne mentionne qu'une seule fois le mot *charî'a*, cela ne veut pas dire qu'il lui accorde peu d'importance. Examiné sous cet aspect, nous pourrions conclure aussi que le Coran se désintéresse de la *'aqîda*, puisqu'il ne mentionne le terme dans aucun verset. Nous pouvons aussi déduire qu'il ne se prononce pas sur la morale, puisque ce vocable n'est cité qu'une seule fois à propos de l'éloge adressé au Prophète (qsssl). «*Certes, tu es d'une moralité éminente*»<sup>2</sup>. En réalité, ce qui est important, c'est la teneur de ces terminologies et non pas les mots eux-mêmes. Or, ce contenu est répandu dans les commandements coraniques, ses interdits et ses orientations.

Il est vrai que le Coran attache un grand intérêt à la *'aqîda* ainsi qu'à la morale et aux fondements de la vertu. Mais il ne néglige pas pour autant les questions législatives: il définit la méthode pratique de la vie de l'individu musulman et la vie de la société musulmane. Dieu exhorte l'homme dans plus de 90 versets sous cette forme: «*Ô vous qui croyez!*» Cette expression: «*ayyuha alladhîna âmanû*» est une formule nouvelle qui résonnait dans les oreilles des habitants de la presqu'île arabique, eux qui avaient pour habitude de s'interpeller: *Yâ 'arab* (Ô vous les Arabes), *yâ 'ajam* (Ô vous les étrangers), *yâ banî fulân* (Ô fils d'un tel). En interpellant l'homme, le Coran se réfère à la foi.

D'aucuns diront que ce monde n'a pas besoin de la religion pour l'organiser. Au contraire, ce monde revêt une grande valeur parce qu'il représente un champ de culture dont les semences préparent les gens à la vie dernière. L'homme agit en ce monde éphémère pour connaître l'éternité de l'au-delà. Le monde présent est en quelque sorte un capital qu'il faut fructifier et exploiter aux moyens des bonnes œuvres qui assurent la félicité du monde futur.

Les *oulamâ* divergent sur le nombre de versets qui se préoccupent de la *charî'a*, connus sous le nom de «*âyât al-ahkâm*». Certains disent qu'il y en a 500 et d'autres beaucoup plus. Ce qu'il y a lieu de retenir, c'est que le Coran se tait sur les questions dont les données varient très souvent avec le temps et l'espace telles que la forme de l'autorité d'un État et les mesures judiciaires. Il se prononce

---

1. s.45, v.18 - 2. s.68, v.4.

parfois sur certaines questions d'une manière générale, sans entrer dans les détails. C'est le cas de la chûrâ (la concertation) dans la vie sociale, la politique et la justice. Le Livre de Dieu n'indique ni ses procédures ni ses méthodes d'application. Nous trouvons tantôt que le Coran détaille les règles de certaines affaires qui ne changent pas beaucoup avec le temps et l'espace tels que la famille, le mariage, le divorce, l'aumône purificatrice, l'héritage et comme certains problèmes relatifs à certains délits.

Il est vrai que ces règles juridiques pratiques signalées par le Coran ne sont pas très nombreuses mais elles revêtent une valeur considérable, car ce sont elles qui distinguent une nation d'une autre, une civilisation d'une autre.

Ainsi, l'obligation de la prière, de la zakât, du jeûne du Ramadan et du pèlerinage, la commanderie du convenable et l'interdit du blâmable, la remise des dépôts à leurs légitimes propriétaires, la justice au nom de ce que Dieu a révélé, l'illicéité du taux usuraire et de la fornication, les rapports sexuels contre nature, les jeux de hasard, l'usurpation du bien d'autrui, la corruption de la terre, la condamnation de l'assassinat et du voleur etc. caractérisent la spécificité de la personnalité islamique. Dans cette optique, il ne faut pas perdre de vue deux choses : D'abord, Dieu sait ce qu'il faut de bien aux hommes. Ensuite Il leur facilite leur religion. *«Il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. C'est Dieu qui sait, alors que vous ne savez pas»*<sup>1</sup>. *«Dieu ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire pour vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants»*<sup>2</sup>. *«Dieu veut pour vous la facilité. Il ne veut pas la difficulté pour vous...»*<sup>3</sup>. *«Dieu veut vous alléger (les obligations) car l'homme a été créé faible»*<sup>4</sup>.

En réalité, le Coran vise la réalisation du bonheur des gens et de leurs intérêts. Ainsi, il permet le divorce alors que le christianisme l'interdit, ce qui a conduit des chrétiens en Occident à abandonner ce principe et à abandonner leur religion. C'est le cas de la polygamie que l'Occident exclut de sa législation, mais elle se pratique dans la vie, sans respect pour la morale. Il en est ainsi des unions

---

1. s.2, v. 216 - 2.s.5, v. 6 - 3. s.2, v. 185 - 4. s.4, v. 28.

contre nature acceptées par l'Occident, au point de susciter des maladies comme le sida ; il y a de quoi menacer la civilisation matérielle de déclin. Il en est de même du taux usuraire dont les économistes occidentaux eux-mêmes ont reconnu qu'il était derrière les crises économiques dans le monde.

Le Coran n'est pas un Livre révélé pour être mis en œuvre à une époque donnée ou destiné à une génération précise. Son application couvre, au contraire, tous les âges historiques jusqu'à la fin des temps. De plus, il s'adresse à toute l'humanité quels que soient les peuples et les sociétés qui la composent et quelle que soit leur zone géographique. C'est pourquoi, contrairement aux autres Livres révélés pour une durée déterminée et abrogés les uns par les autres, le Coran a été sauvegardé par Dieu de manière que les siècles ne puissent pas l'altérer et que les hommes ne puissent pas le falsifier. C'est qu'en effet, établissant l'Islâm en tant que Religion définitive de Dieu, il a été la dernière révélation céleste. Il en résulte que ses enseignements sont éternels.

Agir autrement, cela revient à abolir une loi coranique et la remplacer par une loi nouvelle. Cela donne à la créature humaine le droit de supplanter le Créateur et le droit de réviser Sa loi, de sorte à garder ce qui correspond à ses passions et à supprimer ce qui la gêne.

Il ne fait aucun doute qu'il n'est pas possible à un musulman de croire à une partie du Livre et de refouler dans les oubliettes de l'histoire une autre partie, sachant que son contenu convient à toute l'humanité quel que soit son âge. «*Ceci n'est qu'un Rappel pour l'univers*»<sup>1</sup>. C'est ainsi que s'ouvre également la sourate *al-Furqân*: «*Qu'on exalte la bénédiction de Celui qui a fait descendre le Livre de discernement sur Son serviteur, afin qu'il soit un avertisseur pour l'univers*»<sup>2</sup>. C'est pour cela que le Coran ne s'adresse pas seulement à la raison, à la conscience et au cœur. Son discours porte sur l'entité, l'être humain dans son ensemble. Aussi, Dieu s'adresse-t-Il à l'homme (*al-Insân*) en lui rappelant les étapes de sa formation physique. «*Ô homme! Qu'est-ce qui t'a trompé au sujet de ton Seigneur, le Noble, qui t'a façonné dans la forme qu'Il a voulue*»<sup>3</sup>.

---

1. s. 81, v. 27 - 2. s.25, v. 1 - 3. s.82, v. 6 et 7

Le Coran ne s'adresse pas seulement à une race spécifique ou à un peuple particulier. Il ne s'applique pas non plus à une orientation rationnelle et logique déterminée. Plutôt, ses exhortations couvrent les diverses sociétés de la communauté internationale et les multiples pensées qui s'y manifestent. Ainsi, celui qui est à la recherche de la réalité spirituelle trouve dans le Coran ce qui convient à son goût et nourrit sa conscience et sa sensibilité. Quant à celui qui recherche la réalité de la foi, il y trouvera ce qui est à même de l'éclairer sur Dieu et sur Ses envoyés, sur Sa rencontre et Sa récompense. C'est alors que le doute et la suspicion disparaissent de son cœur. «...en tant que messagers, annonceurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers, il n'y eût pour les gens point d'argument devant Dieu»<sup>1</sup>. Il en est ainsi de celui qui s'attache aux valeurs morales. Sa requête sera certainement exaucée puisque le Coran indique la voie du bien et guide dans le chemin de la Vérité. «Faites le bien. Peut-être réussirez-vous!»<sup>2</sup> et «Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable et interdit le blâmable»<sup>3</sup>.

Le Coran est le mode vie du musulman en tant qu'individu. Il s'érige, en même temps, en constitution de la collectivité. Il constitue, d'une manière générale, la méthode de travail pratique qui véhicule les fondements de l'orientation de la vie de l'homme, de sa relation avec le Seigneur, avec l'univers et son environnement, de ses rapports avec lui-même, avec sa famille, ses voisins et sa société, avec toutes les nations musulmanes et les nations des autres parties du monde aussi bien en période de paix que de guerre. Dans cet ensemble, il se situe dans le juste milieu, c'est-à-dire entre les matérialistes qui prétendent que ce monde est une fin en soi et qu'il n'y aura donc pas une autre vie et ceux qui, dans leur spiritualité, outrepassent les mesures, au point de se priver des bonnes choses licites que Dieu leur accorde et de freiner leurs énergies de sorte à ne pas les exploiter au profit de l'essor matériel de la vie. Le Coran est, par voie de conséquence, une méthode de gouvernement dès lors qu'il établit une stratégie politique et fixe des objectifs. Il est bien précisé: «Nous avons fait descendre vers Toi le Livre avec la vérité, pour que tu juges entre les gens selon ce que Dieu t'a appris»<sup>4</sup>. Comme toutes les constitutions, il n'entre pas dans tous les détails de la vie

---

1. s.4, v.165 - 2. s.22, v. 77 - 3. s.3, v.104. - 4. s.4, v. 105

en ce domaine. Il se préoccupe d'exposer les fondements du pouvoir et ses orientations.

Le premier fondement est la foi en Dieu. Il s'agit de s'engager dans une voie politique qui L'agrée. Autrement dit, il est question de retenir dans les projets à élaborer ce qui est licite et ce qui ne l'est pas. Quant à leur application, ils relèvent de l'effort intellectuel, *al-ijtihād*, de la mise en œuvre de la raison du musulman. L'intellect humain n'est tenu que par les principes directeurs arrêtés par le Livre de Dieu. C'est à leur lumière qu'il forge ses théories et les concrétise en actes. C'est dans cette optique qu'il convient de comprendre ce verset parmi d'autres: *«Chercherais-je un autre juge que Dieu alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé?... Et la Parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité. Nul ne peut modifier Ses paroles. Il est l'Audient, l'Omniscient»*<sup>1</sup>.

Le Coran a déjà répondu à ces musulmans qui, apparemment, clament leur foi en Dieu mais qui, au fond d'eux-mêmes, cherchent à substituer absolument leur raison à Sa révélation. *«N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Ils veulent prendre le Tâghût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le diable veut les égarer très loin dans l'égarement»*<sup>2</sup>. A travers la personne du Prophète - Que la prière et le salut soient sur lui -, Dieu s'adresse à tous ceux qui détiennent une autorité. *«Juge parmi eux d'après ce que Dieu a fait descendre. Ne suis pas leurs passions et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce que Dieu t'a révélé»*<sup>3</sup>.

Il est évident qu'exercer une autorité selon la Loi divine est une obligation. Dans la logique de la foi, il n'est pas permis d'accepter certaines règles législatives révélées et de refuser d'autres, quelle qu'en soit la motivation. C'est pourquoi, il est aberrant d'entendre certains dire que les versets où Dieu ordonne de juger selon ce qu'Il a descendu concerne seulement les gens du Livre, comme l'indique le contexte des versets. Ce Commandement, prétendent-ils, ne s'applique pas aux musulmans. Cette opinion est vraiment étrange. Il est insensé de juger entre les juifs et les chrétiens selon le Coran et de s'abstenir de le faire quand il s'agit de musulmans

---

1. s.6, v. 114 et 115.- 2. s.4, v. 60 - 3. s.5, v. 49.

bien que la dernière révélation s'adresse à eux. Il est à se demander alors pourquoi Dieu leur ordonne de lire le Coran, de l'apprendre, de l'appliquer et de se conformer à son contenu? Ceci nous rappelle ce que Tabari rapporte dans son commentaire. Un homme interrogea Hudhayfa Ibn al-Yamân à propos des trois derniers versets cités, en lui disant qu'ils concernaient uniquement les fils d'Israël. Il lui répondit: *Bien sûr, pour eux tout ce qui est amer et pour vous tout ce qui est doux.*

Il faut convenir que la leçon à tirer d'un texte se fonde sur la généralisation des termes qui s'y trouvent et non pas par rapport à la particularité de la cause. Si, dans le contexte de ce verset, la cause vise essentiellement les fils d'Israël, le vocabulaire employé revêt un sens général. Il englobe aussi bien les fils d'Israël que tous ceux qui ne jugent pas selon la Loi de Dieu et, partant, les qualificatifs qui décrivent les premiers caractérisent aussi les seconds.

Il est étrange aussi d'entendre des gens dire que ces versets se limitent aux affaires de justice. Ils concernent les juges des tribunaux qui tranchent les litiges. Ils n'ont rien à avoir avec les chefs d'État, les rois et autres détenteurs de l'autorité, tels que les ministres et les parlementaires qui, eux traitent de politique intérieure et extérieure en dehors de ce que Dieu a révélé. C'est à se demander pourquoi il est exigé du magistrat de juger selon la Loi de Dieu et s'il ne le fait pas, il devient un pervers, un injuste et un mécréant, tandis que la seconde catégorie de personnes est innocente de telles accusations alors que c'est elle qui élabore, codifie les lois et nomme les juges? Il s'ensuit qu'il n'est pas possible de croire à une partie du Livre et d'ignorer une autre. C'est le blâme adressé par Dieu aux fils d'Israël dans les temps lointains: *«Croyez-vous en une partie du Livre et rejetez-vous le reste (parce qu'il ne se conforme pas à vos inclinations irréfléchies)? Ceux d'entre vous qui agissent de la sorte ne méritent que l'ignominie dans cette vie et, au Jour de la résurrection, ils seront refoulés au plus dur châtement, et Dieu n'est pas inattentif à ce que vous faites»*<sup>1</sup>.

Le Coran est un tout indivisible. Il n'est pas dans la logique de la foi ni dans celle de la raison d'accepter, par exemple, un verset traitant du culte et désavouer celui de la famille. Agir de la sorte revient à ne retenir de la sourate al-Baqara que le verset du Trône<sup>2</sup> qui appartient au domaine de la divinité et refouler dans les oubliettes

---

1. s.2, v. 85. – 2. s.2, v. 255.

le verset condamnant le taux usuraire (*al-ribâ*)<sup>1</sup> qui relève du domaine des affaires sociales (*al-mu'âmalât*). Il en est ainsi de celui qui accepte le verset ayant trait aux ablutions avant la prière (s.5, v.6) et réfute celui traitant du vol (s.5, v. 38) qui figurent pourtant dans la même sourate. Pour rester toujours dans la même sourate, il est inimaginable de la dépecer, de la morceler et de la dépouiller d'une partie de sa substance pour en garder ce qui convient à nos désirs.

C'est ainsi qu'il n'est pas logique de faire siens les deux versets qui nous autorisent de manger les bonnes choses licites créées pour nous par Dieu et de ne pas appliquer le verset prohibant les boissons alcooliques et les jeux de hasard (s.5, v. 90) parce qu'il répondrait mieux à nos goûts. Il est possible de poursuivre les exemples du même genre. C'est dire donc que les enseignements et les lois du Coran sont complémentaires et liés les uns aux autres. Les textes coraniques agissent les uns sur les autres. «*La 'aqîda*» alimente les pratiques cultuelles et ceux-ci nourrissent les vertus morales. L'ensemble concerne l'aspect pratique et législatif dans la vie.

Cette vérité que nous venons d'énoncer contredit les prétentions de certaines personnes qui s'imaginent que seuls les versets mecquois sont applicables dans le temps et l'espace. Quant au Coran médinois, avec ce qu'il comporte en règles législatives, en commandements et en interdits en vue d'édifier la société et de l'organiser, il s'exclut des obligations car, disent - ils, son contenu s'agence à des réalités qui changent et évoluent. Il est indéniable que cette attitude présente un grave danger.

En effet, dès que nous ouvrons le Coran, que lisons-nous? la Fâtiha et la sourate al-Baqara sont dans leur quasi-totalité médinoises. Nous y relevons une description des caractéristiques des gens pieux et bien guidés «*qui croient à l'Invisible et accomplissent la prière et dépensent de ce que Nous leur avons attribué*»<sup>2</sup>. Le verset joint l'aspect dogmatique, à savoir la croyance au mystère (*al-imân bil ghayb*), à l'aspect cultuel, soit l'accomplissement de la prière (*iqâmatu al-salât*) et à l'aspect économique, c'est-à-dire dépenser dans l'obéissance de Dieu ce qu'Il nous a attribué (*al-infâq mimmâ razaq Allah*). Dans le même ordre d'idées, nous trouvons les descriptions des croyants, des gens pieux, bienfaisants dans toutes les sourates

---

1. s.2, v. 278-279. – 2. s.2, v. 3.

aussi bien mecquoises que médinoises. Ni les unes ni les autres ne séparent une forme d'une autre. Il en est de même des commandements et des interdits qui s'insèrent dans toutes les sourates coraniques. Celles-ci réunissent, dans un même contexte et sans dissocier une démarche par rapport à une autre, entre «*la 'aqîda*», les pratiques culturelles et la morale du comportement, entre ce qui se rapporte au spirituel et au temporel, à l'individu ou à la famille ou à la société.

Il est à noter que le Coran emploie parfois cette formule «*kutiba 'alaykum*» (Il vous a été prescrit). Cela dénote l'obligation de la règle. Elle a été utilisée au sujet des Qissâs qui relèvent des peines pénales, du testament qui concerne le statut personnel et familial, du mois de Ramadân qui se rattachent aux symboles du culte, de la guerre et delà paix qui s'appliquent aux relations internationales etc. En outre, le Coran, dans le domaine des commandements et des interdits, enchaîne entre eux les aspects spirituels, matériels, moraux, sociaux et économiques. Il en est ainsi de ces quelques exemples parmi d'autres: «*En vérité, la prière préserve de la turpitude et du blâmable*»<sup>1</sup>; «*Prélève de leurs biens une aumône (zakât) par laquelle tu les purifies et les bénis*»<sup>2</sup>; «*Fais une annonce pour le pèlerinage. Ils viendront vers toi, à pied, et aussi sur toute monture, venant de tout chemin éloigné pour participer aux avantages qui leur ont été accordés et pour invoquer le nom de Dieu aux jours fixés*»<sup>3</sup>; «*Le diable veut jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine et vous détourner d'invoquer de Dieu et de la prière*»<sup>4</sup>.

En dépit de toutes ces considérations, ceux qui se réclament pourtant de l'Islâm abordent le Coran de différentes manières. Certains affirment croire au Coran et, de ce fait, se conforment à ses prescriptions mais seulement en certains domaines. Ainsi, ils acceptent ses données du point de vue des «*'aqâyid*», (des dogmes) des «*ibadât* » (des pratiques culturelles) et «*al-akhlâq*» (la morale), mais refusent de s'y soumettre en matières législatives, économiques, politiques et autres. D'autres, par contre, admettent son aspect législatif, mais ils le limitent à la famille et au statut personnel. Dès lors, ils ne lui accordent aucune importance dans l'édification de la société avec tout ce qu'elle comporte en pouvoir politique, économique et, encore moins en relations internationales. Telle

---

1. s.29, v. 45 - 2. s.9, v. 103 - 3. s.22, v. 27 et 28 - 4. s.5, v. 91.

est la méthode adoptée par le Coran et telle est la voie qu'il a tracée: la relation indestructible entre tous les phénomènes de la vie. Du moment qu'il existe une corrélation entre les divers objets de la matérialité et de la spiritualité de l'existence, il s'ensuit que les données de toute sa législation s'interfèrent, se coordonnent et s'harmonisent. C'est ainsi que Dieu révèle: *«Qu'y a-t-il de meilleur que Dieu, en matière de jugement, pour des gens qui ont une foi ferme?»*. Il en résulte que le vrai croyant est celui qui croit sans restriction aux prescriptions du Coran et les met en application: *«Ce sont ceux-là qui triompheront»*, dit le Coran qui précise: *«Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois que Dieu et Son Messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir»*<sup>1</sup>. Quant aux autres, Dieu dit à leur sujet: *«Ceux-là sont des injustes»*<sup>2</sup>.

### **Charî'a et liberté de réflexion.**

Il est impensable que le Créateur puisse dans ces conditions, avilir Sa créature humaine au point d'en faire une mécanique répondant à des ordres, sans qu'elle ait elle-même une faculté de raisonnement et un pouvoir de décisions adaptées à ses besoins. La dignité confiée à l'homme date du moment même de sa création, lorsque Dieu ordonna aux anges de se prosterner devant les valeurs intellectuelles qu'Il lui a inculquées, dès lors qu'Il lui a appris les noms de toutes les choses et devant les valeurs morales dont Il l'a doté.

Cette prosternation est un acte qui témoigne de sa dignité et de son honneur. Comment donc un être devant lequel des anges s'inclinent pourrait-il à son tour courber l'échine devant des préceptes dont il ne comprendrait ni la teneur ni le sens de leur l'échine devant des préceptes dont il ne comprendrait ni la teneur ni le sens de leur orientation? Comment peut-il se conduire comme un animal guidé par son seul instinct? Le Coran précise: *«Ils ont des cœurs, mais ne comprennent pas. Ils ont des yeux, mais ne voient pas. Ils ont des oreilles, mais n'entendent pas. Ceux-là sont comme les bestiaux, même plus égarés qu'eux»*<sup>3</sup>.

Ainsi, les orientations, que l'homme se fixe, dépendent de la manière dont il se sert de ses facultés intellectuelles. Il lui appartient de se hisser au niveau du genre humain et de garder

---

1. S.33, v. 36 - 2. S.5, v. 45. - 3. S.7, v. 179

sa dignité et son honneur ou au contraire de s'abandonner à ses élans imprévisibles et sombrer dans l'avilissement. Il aura beau être connu pour sa culture immense, sa richesse colossale ou même pour les deux à la fois, mais il sera toutefois dépourvu de moyens affectifs et du sens de l'initiative temporelle, fondés sur les valeurs morales. Il se complaira alors inconsciemment dans le discrédit car c'est au fond de lui-même que la dépréciation s'installe et s'enracine définitivement. En effet, dans ses relations sociales, il lui manquera le sentiment de la fraternité universelle qui l'encourage à s'associer aux joies de son semblable et à manifester sa tristesse devant les malheurs de son prochain. Examiné sous cet angle, le Coran nous offre cette très belle image qui est plus significative qu'un long discours: *«L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort? Vous en aurez horreur»*<sup>1</sup>.

L'Islâm ne crée donc pas des automatismes chez l'homme. Certes, celui-ci inscrit son activité dans un cadre social et évolue dans une société. Il obéit même à des commandements divins. Cette situation ne l'empêche pas d'être lui-même, d'exercer son intelligence et ses facultés intellectuelles, de manifester son indépendance de réflexion et de jugement et de conserver ainsi sa personnalité particulière qui le distingue des autres membres de la collectivité. Il n'est pas l'instrument docile d'une force intérieure incontrôlable ou même nécessairement d'une pression sociale du moment qu'il garde la liberté d'analyser, de comparer et de choisir. C'est dire que son obéissance aux prescriptions divines ne résulte pas d'une soumission irraisonnée et d'un conformisme irréfléchi.

En effet, le Coran exige de lui de contrôler ses instincts, de maîtriser ses actes spontanés, de lutter contre ses passions désordonnées. *Il dit: «Celui qui craint de comparaître devant son Seigneur et préserve son âme de la passion»*<sup>2</sup>. Il lui ordonne le discernement et le refus du suivisme aveugle. *"Ne suis pas la passion, sinon elle t'égarera du sentier de Dieu"*<sup>3</sup> - *«Ne suivez pas les passions afin de ne pas dévier de la justice»*<sup>4</sup> - *«Ils disent: Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion et nous sommes sur leurs traces»*<sup>5</sup>. Il ajoute: *«Ils disent: Non, mais nous suivons les coutumes de nos ancêtres» - Quoi! et si leurs ancêtres n'avaient pas raisonné et s'ils n'avaient pas été dans la bonne direction?»*<sup>6</sup>.

---

1. s.49, v.12. - 2. s.79, v.40 - 3. s.38, v.26 - 4. s.4, v.135 - 5. s.43, v. 22 et 23 - 6. s.2, v.170.

Le Coran ne tait pas certaines questions par omission. C'est délibérément que Dieu ne révèle pas de solutions à leur sujet. Il a voulu, par miséricorde, laisser le soin à Ses créatures une certaine liberté de réflexion et d'action. A ce sujet, le Coran dit aux versets 101/102 de la sourate 5 ce qui suit: «*Ô vous qui croyez! Ne posez pas de questions à propos de choses qui vous nuiraient si on vous les faisait connaître ; mais si vous posez des questions à leur sujet alors que le Coran est révélé, on vous les fera connaître. Dieu pardonne cela, car Dieu est Celui qui pardonne. Il est le Miséricordieux. Des gens avant vous avaient posé de telles questions, puis mécréu à propos d'elles*». Pour sa part, le Prophète blâma ceux qui, par leurs questions incessantes et les réponses apportées, mettaient dans la gêne les autres à cause des interdictions qui s'en suivaient: «*La plus grande faute d'un musulman envers les musulmans est celle de l'homme dont la question importune a causé l'interdiction de ce qui serait resté permis s'il ne l'avait pas posée*».

Le philosophe pakistanais Muhammad Iqbal résume ces idées et en donne la raison<sup>1</sup>: «*De même que l'Islam décourageait les pratiques rigoureuses, comme la vie monacale, il interdit aussi les questions portant sur les détails de nombreux points qui nécessiteraient que telle ou telle pratique devienne obligatoire et une grande liberté fut laissée au jugement individuel ou aux contingences du moment et du lieu. L'exercice du jugement joue un rôle très important en Islâm et cela laisse une grande liberté aux différentes nations et communautés pour établir des lois en fonction des situations nouvelles et des changements*».

Il s'ensuit que sous l'impulsion du Coran et de la Sunna, la pensée humaine à la faculté de remettre en cause une construction juridique pour lui substituer une autre. Elle se doit donc de rechercher des solutions aux situations qui se manifestent à la suite des incessantes mutations de la société et du changement des mentalités qui s'opèrent en même temps. C'est à juste titre qu'Iqbal écrit: «*Quant au canevas de principes juridiques contenu dans le Coran, il est parfaitement clair que loin de ne laisser aucune latitude à la pensée humaine et à l'activité législative, la nature extrêmement vague de ces principes fait plutôt en pratique stimuler l'activité intellectuelle humaine*».

Ainsi, ce que l'intelligence humaine a produit, une autre peut aussi bien l'abroger et le remplacer par une nouvelle règle

---

1. Mohammad Iqbal, *Reconstruire la pensée religieuse de l'Islâm*, édit. Adrien Maisonneuve

juridique plus appropriée et plus conforme. Cela relève de *l'ijtihâd* dont l'objet n'est pas de moderniser la charî'a, selon l'expression courante dans certains milieux, mais d'actualiser son application. C'est dire qu'à notre époque, il est à la portée du juriste versé dans les questions coraniques et la tradition prophétique, sans être pour autant un homme de religion, de modifier, d'améliorer, voire de changer complètement une ancienne norme et de lui substituer une règle juridique adaptée aux exigences du temps et aux besoins de la société.

Cela est faisable car le Coran est une synthèse des diverses aptitudes des hommes, entièrement fondée sur le même critère, celui de la piété. A cet effet, il se montre certes stable, ferme, décisif et tranchant dans ses préceptes. En soumettant les croyants à une morale et à une discipline rigoureuse, il n'envisage pas moins la concrétisation d'idéaux communs à tout le genre humain, tant du point de vue de la morale individuelle et familiale que de la morale sociale et de l'Etat.

Cette discipline, qualifiée par certains d'autoritarisme, n'a rien d'étonnant puisque le droit positif lui-même, pour éviter le désordre et l'anarchie des passions, impose un cadre de lois coercitives que les citoyens de l'Etat se doivent de respecter sans quoi ils risquent d'être verbalisés, voire condamnés à des peines plus graves. Il n'en reste pas moins qu'au même moment, dans ses applications inhérentes aux pratiques culturelles et aux relations humaines, l'Islâm se caractérise également par son réalisme et donc par ses ouvertures aux initiatives et aux appréciations humaines aussi réfléchies que judicieuses, ce qui le revêt d'un caractère libéral, rationnel et progressiste.

Ainsi, chaque catégorie d'individus, du croyant ordinaire au mystique, sans faillir aux principes stables et immuables et aux axes dynamiques du mouvement, trouve ce qui correspond le mieux à sa nature et à son tempérament, à sa condition physique et morale, à sa force de caractère et à son degré de détermination. C'est que le Coran prend en compte les réalités concrètes et n'exige pas de l'homme plus qu'il ne peut supporter. En cela, ses interdits et ses commandements n'enfreignent pas les lois naturelles de l'existence. Mais, l'Islâm comporte un ensemble d'obligations pour tous, d'où la nécessité de l'obéissance. Là également, il ne fait pas exception à la règle universelle puisque la mise en pratique de toute doctrine, quant à son essence et à sa substance, comporte des obligations

sans lesquelles l'anarchie s'instaurerait et sa finalité ne pourrait être concrétisée.

Ainsi, la religion comporte l'obligation de correspondre les actes à *la charî'a* et, par la même occasion, la nécessité de réfléchir, de raisonner et de prendre des initiatives à la mesure des changements qui s'opèrent dans nos sociétés. C'est dire que l'Islâm accorde aux facultés évolutives de l'homme un pouvoir permanent de décision qui le distingue des autres créatures de Dieu. Il n'y a rien de surprenant puisque dans les Etats où la religion est exclue de la politique, l'homme est tenu par les impératifs de la constitution en vigueur, c'est-à-dire d'un cadre législatif qu'il ne peut pas transgresser. Certes, dirons-nous, les constitutions démocratiques changent au gré de la volonté humaine. Il n'en reste pas moins vrai que si les mots et les expressions se nuancent, le fond demeure le même: esprit de liberté, de justice et d'égalité avec, souvent, la morale en moins dans les applications. Dans l'un et l'autre cas, le développement est orienté dans le sens de la satisfaction des besoins avec cette différence que le laïc, quand il n'est pas athée, se souvient de Dieu par intermittence, tandis que le musulman croyant, bien sûr, a constamment ancré dans son esprit l'idée de Dieu Omniprésent et dans ses actes celle du sacré. C'est alors que chacune de ses œuvres est dictée par ce que l'Islâm appelle *al-hayâ* qui est un mélange de pudeur et de crainte de mal faire. Et comme le dit l'Envoyé de Dieu, ce qui distingue l'Islam des autres religions, c'est précisément cette réserve fortement empreinte de crainte révérencielle.

---